

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 11811
Numéro SIREN : 438 603 334
Nom ou dénomination : 3 4 5 ARCHITECTURE

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2022 sous le numéro de dépôt 149395

345 ARCHITECTURE

Société à responsabilité limitée

33 bis, rue de Moscou

75008 Paris

**Rapport du commissaire à la
transformation et du commissaire
aux comptes sur la transformation
de la société 345 ARCHITECTURE,
société à responsabilité limitée, en
société par actions simplifiée**

Julien WAJSBORT
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5, rue Catulle Mendès
75017 Paris

345 ARCHITECTURE

Société à responsabilité limitée

33 bis, rue de Moscou

75008 Paris

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 345 ARCHITECTURE, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 13 octobre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante : les capitaux propres issus de la situation comptable intermédiaire au 30 septembre 2022 s'établissent à 783 milliers d'euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 10 novembre 2022

Le commissaire aux comptes et à la transformation



Julien WAJSBORT